

Mis en ligne le 31 août 2023

ARRETE MUNICIPAL N°13053 DU 29 AOUT 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Déménagement

1 allée des bisquines

Du Mardi 19 au
Mercredi 20 septembre 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par Les Déménageurs Bretons-Agence de montrouge-517 rue Marcelin BERTHELOT-92160 ANTONY

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement, il importe de condamner le stationnement devant le 1 allée des bisquines.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du mardi 19 septembre à 8h00 jusqu'au mercredi 20 septembre 2023 20h00, il importe de condamner le stationnement devant le 1 allée des bisquines pour permettre le stationnement d'un camion de déménagement. De plus le camion sera autorisé à empiéter sur la chaussée.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

